



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)

APPEL À PROPOSITIONS DE PROJETS POUR L'AMENAGEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE 8043 HECTARES SUR LE MARIGOT SOKAM EN REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

1. CONTEXTE DU PROJET

La République Islamique de Mauritanie offre aujourd'hui un cadre exceptionnellement favorable à l'investissement, porté par une stabilité politique reconnue, une inflation maîtrisée et une croissance économique soutenue. Dans cet environnement propice, le Gouvernement mauritanien, à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), a engagé un vaste programme d'investissements structurants dans les secteurs prioritaires, au premier rang desquels le secteur agricole.

Cette orientation stratégique vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire, à valoriser durablement les ressources naturelles, à créer des emplois pérennes et à faire de la Mauritanie un contributeur actif à la sécurité alimentaire régionale et mondiale.

Le pays dispose d'atouts naturels considérables : terres arables vierges, ressources hydriques mobilisables et stables (notamment dans le bassin du fleuve Sénégal), climat et ensoleillement favorables toute l'année ainsi qu'une position géographique de choix. Situé entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, avec un accès direct aux marchés européens et ouest-africains ; le pays est doté d'un littoral atlantique de plus de 700 km, de deux ports en eau profonde à Nouakchott et à Ndiago, de réseaux routiers transfrontaliers en développement, ainsi que de connexions aériennes internationales.

Ces atouts sont renforcés par un cadre réglementaire incitatif : le Code mauritanien des investissements prévoit des avantages significatifs pour les investisseurs et un accompagnement administratif adapté aux projets agro-industriels. Le système économique repose sur des fondements solides : économie ouverte et libéralisée, monnaie stable et convertible, secteur privé promu comme moteur de croissance ainsi qu'une main d'œuvre compétitive. Ce contexte garantit la faisabilité et la rentabilité des projets agricoles à grande échelle.

2. PRÉSENTATION DU PROJET SOKAM

Dans le cadre de cette politique de développement agricole, le Gouvernement mauritanien engage une nouvelle génération de projets structurants visant à moderniser le secteur et à renforcer sa contribution à la souveraineté alimentaire, à la croissance économique et à la création d'emplois. Ces projets s'inscrivent dans une approche intégrée ouvrant de grandes zones d'aménagement de périmètres agricoles, introduisant de nouvelles technologies d'irrigation de précision, mettant en place d'infrastructures de chaînes de valeur (chaîne du froid, centres de conditionnement, stockage), ainsi que le développement d'unités de transformation agroalimentaire et se basant sur un partenariat public-privé laissant la grande place au secteur privé.

Parmi ces nouveaux projets, figure le projet de valorisation de la zone de Sokam ici présenté.

2.1 Localisation et accessibilité du projet

La zone dite Sokam est répartie de part et d'autre du marigôt Sokam qui est un défluent principal du fleuve Sénégal long de 34 km pouvant alimenter un grand potentiel agricole estimé à 14.000 ha dont 8043 ha objet du présent appel.

Cette zone est localisée dans la cuvette occidentale du lac de Rkiz située à 200km de Nouakchott, 100km de Rosso et à environ 150 km du port de Ndiago (voir carte).

L'accès à la zone de Sokam est possible à partir des deux routes nationales bitumées à savoir celle qui dessert Rkiz à partir de Tiguent (et Mederdra) au Nord des deux sites ; et côté Sud, la route Rosso – Boghé desservant Tékane. Au-delà, bien entendu, il existe plusieurs pistes qui desservent les deux sites et les traversent.

Il est à noter, également que le réseau électrique MT 33kv est situé à moins de 10 km de la zone du projet.

2.2 Consistance du projet

Le projet est divisé en six (06) blocs qui se présentent comme suit :

BLOC	Stations de pompage	Ouvrage de stockage	Superficie du bloc (ha)
1	SP1	R1	858
2	SP2	R2.1	367
3		R2.2	1488
4	SP3	R3	1825
5	SP4	R4.1	1524
6		R4.2	1981
TOTAL (HA)			8043

L'alimentation en eau des blocs sera assurée à partir du marigot de Sokam à travers les stations de pompage construites et gérées par l'Etat pour débiter 20.400 l/s permettant de satisfaire les besoins en eau (quantités et pressions) de tous les blocs simultanément.

L'Etat assurera la disponibilité de l'eau en contrepartie d'un paiement par le promoteur d'une redevance calculée sur la base du volume d'eau utilisé suivant une tarification incitative.

Afin de mettre en valeur les blocs, les investisseurs prendront en charge en aval de la station de pompage, chacun dans le ou les blocs qui lui seront alloués, toutes les infrastructures de transport, de stockage et d'irrigation de pointe nécessaires suivant le modèle d'exploitation et le type de spéculation qu'il propose.

3. OBJET DE L'APPEL À PROPOSITIONS

Le Gouvernement mauritanien lance un appel à propositions pour la sélection d'opérateurs économiques spécialisés dans la production agricole et/ou l'industrie agroalimentaire ayant une bonne connaissance des circuits de distribution et commercialisation au niveau international.

Les soumissionnaires devront présenter une proposition technique et financière détaillée, incluant :

- Le type d'aménagement envisagé ;
- Les cultures et spéculations ciblées ;
- Le niveau d'intensité agricole voulu ;
- Les technologies d'irrigation proposées ;
- Le modèle économique et de gestion ;
- Le plan d'investissement ;
- Les états financiers certifiés des trois dernières années et les preuves de capacité de financement.

Les projets sélectionnés bénéficieront des dispositions du Code des investissements :

- Exonérations fiscales sur les bénéfices et exonérations douanières sur l'importation des équipements et intrants suivant le code des investissements ;
- Accès facilité au foncier ;
- Accompagnement administratif dédié.

4. DOCUMENTATION TECHNIQUE DISPONIBLE

Les opérateurs intéressés peuvent, sur demande, accéder aux études techniques suivantes :

- Études topographiques ;
- Études pédologiques ;
- Études géotechniques.

5. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers complets doivent être transmis au plus tard le 31 octobre à 12h00 à :

Direction Générale de la SONADER [Nouakchott, Arafat, route Nationale n°01, Lot Z I 7BIS]

Ou par e-mail à : Sonader@sonader.mr- dgsonader@sonader.mr

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

Service Projets Stratégiques – SONADER :+222 43 45 45 60 – aichetou_taffa@sonader.mr

ANNEXE : PLAN DE LOCALISATION DES BLOCS DU PROJET SOKAM

Ce plan illustre la répartition géographique des six blocs composant le périmètre de 8043 ha.

